

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU MERCREDI 20 DECEMBRE 2017 à 18 heures 30**

DATE DE LA CONVOCATION : 14 décembre 2017

**Présents :**

Anne-Marie FORGEOUX, maire  
Roger GUGLIELMETTI - Catherine REBATEL - Carole CISSE – Christophe MARTIN, adjoints  
Edmond CADET - Alain BOITTE – Bruno BOUCHARD – Margot MERLE – Aurélie BERNARD – Bernadette TELMON – Gilles du CHAFFAUT – Patrick LESPINASSE – Marie SANGNIER

**Procuration :**

Aurélien VINCENT à Margot MERLE

**Secrétaire de séance** : Margot MERLE

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 18 h30, sous la présidence d'Anne-Marie FORGEOUX, maire.

**1°/ Motion relative à la dégradation de la desserte ferroviaire de Serre Chevalier et du Briançonnais**

*C. Cissé demande sur quels critères est fondée cette décision. Mme le Maire indique que le département des Hautes Alpes est certainement propice au développement du transport par bus mais que les trains maintenus n'ont pas été opportunément choisis, pénalisant ainsi les professionnels, les familles et les touristes. Une enquête aurait dû être menée.*

**Adoptée à l'unanimité**

**2°/ Délibération n°111/2017 – Modification de l'affectation des résultats 2016**

Le Conseil Municipal, afin de prendre en compte les résultats consolidés, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2016 de la régie des Grands Bains de manière consolidée avec les résultats de l'exercice 2016 du Centre thermoludique, et abroge ainsi ces mêmes résultats approuvés par délibération du 1<sup>er</sup> mars 2017, n°012/2017

**Approuvé par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS** (G. du Chaffaut et P. LESPINASSE)

**3°/ Délibération n°109/2017 – Décision Modificative n°2 – Budget des Grands Bains**

Le Conseil Municipal, après le vote du budget primitif 2017, et dans l'attente des opérations à réaliser par le comptable public pour la clôture du budget du centre thermoludique qui se sont terminées le 17 novembre 2017, approuve les modifications suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Diminution des crédits en recettes au chapitre 002-Résultat d'exploitation reporté pour 3 254,50€
- Diminution des crédits en dépenses au chapitre 022-Dépenses imprévues pour 153 254,40€
- Augmentation des crédits en dépenses au compte 023-Virement à la section d'investissement pour 278 516,46€
- Augmentation des crédits en dépenses au compte 66111-Intérêts réglés à l'échéance pour 1 025€
- Augmentation des crédits en dépenses au compte 6815-Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation pour 70 000€
- Augmentation des crédits en recette au compte 706-Prestations de services pour 199 541,56€

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

- Augmentation des crédits en dépenses au compte 001-Solde d'exécution reporté pour 648 233,45€
- Diminution des crédits en recettes au même compte pour 172 283,01€
- Augmentation des crédits en recettes au chapitre 021-Virement de la section d'exploitation pour 278 516,46€
- Diminution des crédits en recettes à l'article 1068-Autres réserves pour 150 000€
- Augmentation des crédits en dépenses à l'article 1687-Autres dettes pour 308 091,71€
- Augmentation des crédits en recettes à l'article 1687-Autres dettes pour 985 091,71€
- Augmentation des crédits en dépenses à l'article 2125-Terrains bâtis pour 1 950€
- Augmentation des crédits en dépenses à l'article 2154-Matériel industriel pour 67 000€
- Diminution des crédits en dépenses à l'article 2155-Outillage industriel pour 25 000€
- Diminution des crédits en dépenses à l'article 2181-Installations générales pour 30 000€
- Diminution des crédits en dépenses à l'article 2183-Matériel de bureau et d'informatique pour 30 450€
- Augmentation des crédits en dépenses à l'article 2313 de l'opération 100-Reprise désordres techniques pour 1 500€

*G. du Chaffaut indique qu'il est opposé aux modalités de reprise des résultats du Budget du Centre Thermoludique, non approuvé par son conseil financier, et s'interroge sur le montant estimé des biens à reprendre.*

*Mme le Maire avait en préambule rappelé la collaboration menée par les services communaux avec le Trésorier de Briançon et son adjointe, ainsi que les services du Pôle financier de la Préfecture et la Direction Départementale des Finances Publiques, afin de mener cette reprise de résultats. Le montant des biens à reprendre a été travaillé, bien par bien, depuis la précédente évocation en conseil municipal afin d'affiner et d'argumenter l'offre maximale de la collectivité à l'ancien délégataire pour la reprise des biens de reprise (choix laissé au délégant).*

**Approuvé par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS** (G. du Chaffaut et P. LESPINASSE)

#### 4<sup>o</sup>/ Délibération n°110/2017 – Décision Modificative n°4 – Budget de la Commune

Le Conseil Municipal, suite à la décision modificative n°2 de la régie des Grands Bains, et en prévision de l'autonomie financière du budget annexe du camping municipal, approuve les modifications suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Diminution des crédits en dépenses aux comptes suivants :
    - o Article 6041-Achats d'études : -18 000€
    - o Article 6042-Achats prestations de service : - 8 000€
    - o Article 60621-Combustibles : - 10 000€
    - o Article 60633-Fournitures de voirie : - 10 000€
    - o Article 611-Contrats prestations de service : - 4 000€
    - o Article 6411-Personnel titulaire : - 50 000€
    - o Article 7398-Reversements divers : - 10 000€
    - o Chapitre 022-Dépenses imprévues : -30 000€
  - Augmentation des crédits en recettes aux comptes suivants :
    - o Article 7411-Dotation forfaitaire : + 7 000€
    - o Article 7472-Régions : + 10 000€
    - o Article 74835-Compensation exo TH : + 8 000€
- ➔ Soit un total de 165 000€ affectés en dépenses au chapitre 023-Virement à la section d'investissement

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

- Augmentation des crédits en recettes aux comptes suivants :
  - o Chapitre 021-Virement de la section de fonctionnement : +165 000€
  - o Chapitre 024-Produits de cession : +297 000€
  - o Article 10226-Taxe d'aménagement : + 20 000€
  - o Article 27638-Avances remboursables : + 308 091,71€
- Diminution des crédits en dépenses aux opérations suivantes :
  - o Opération 235-Rénovation des Turières : - 50 000€
  - o Opération 147-Aménagement village : - 10 000€
  - o Opération 105-Acquisition de terrains : -65 000€
  - o Opération 068-Travaux bâtiments divers : -65 000€
  - o Opération 066-Travaux de voirie et réseaux : -20 000€
- Augmentation des crédits en dépenses au compte suivant :
  - o Article 27638-Avances remboursables : + 1 000 091,71€

*G. du Chaffaut indique qu'il votera contre cette délibération dans la mesure où elle réduit les crédits affectés à certains projets communaux. Mme le Maire indique que l'étude de maîtrise d'œuvre pour la rénovation des Turières est simplement retardée de quelques semaines et que le cahier des charges est en cours de rédaction. Par ailleurs, la reprise en gestion et la remise en état des Grands Bains étaient une priorité pour la commune du Monétier, pour toute la vallée et pour le rayonnement des alpes du sud. C'est la bonne santé financière et l'attractivité grandissante de ce centre qui confirme en cette fin d'année 2017, l'opportunité de la priorité donnée par le conseil municipal à cet équipement.*

**Approuvé par 13 voix POUR et 2 CONTRE (G. du Chaffaut et P. LESPINASSE)**

**5°/ Délibération n°108/2017 – Décision Modificative n°1 – Budget Lotissement Les Sables II**

Le Conseil Municipal, suite aux écritures comptables correspondant à la constatation des stocks de terrain et aux premières ventes, approuve les modifications suivantes :

- o Ajustement des crédits au compte 71355 en dépenses :
  - + 200 000€ en contrepartie d'une augmentation de crédits en recettes d'investissement au compte 3355-Travaux
  - - 404 840€ en contrepartie d'une diminution de crédits en recettes d'investissement au compte 3355-Terrains aménagés

- Diminution des crédits au compte 7133 en recettes pour 204 840€ en contrepartie d'une diminution de crédits en dépenses d'investissement au compte 3351-Terrains
- Augmentation des crédits en dépenses de fonctionnement au compte 608 pour 4 165€ en contrepartie d'une augmentation des crédits en recettes de fonctionnement au compte 796-Transfert de charges financières

**Approuvé à l'unanimité.**

6°/ Délibération n°112/2017 – Subvention à la coopérative scolaire pour une sortie en refuge

Le Conseil Municipal accepte de verser une subvention de 600 € à la coopérative scolaire afin d'organiser pour 47 élèves et 5 accompagnants, une sortie en refuge

**Approuvé à l'unanimité.**

7°/ Délibération n°113/2017 – Golf 18 trous et piste de ski roues – réalisation d'un inventaire «Faune/Flore/Habitats naturels»

Le Conseil Municipal approuve l'attribution du marché à la société MDP Consulting, pour un montant HT de 25 875 €.

*P. Lespinasse demande si d'autres études seront à mener après celle-ci, sachant qu'elles induisent des coûts pour la collectivité. Il demande où sont les contacts avec les agriculteurs. Mme le Maire rappelle qu'il appartient à la municipalité de porter une vision d'avenir pour la commune. L'inventaire 4 saisons est une première étape de l'étude de faisabilité de ce golf-ski roues.*

*Les contacts avec les agriculteurs pourront prendre une forme plus pragmatique lorsque les premiers résultats de l'étude seront communiqués.*

*P. Lespinasse demande quelle est la position des élus de la majorité, autrefois opposés au projet. B. Telmon indique qu'elle est aujourd'hui favorable au projet en raison des informations dont elle dispose. A. Boitte, non pratiquant avoue qu'il a été séduit par le golf de Corençon respectueux de l'environnement (notamment les vaches paissant aux abords des parcours...). E. Cadet rappelle la collaboration actée avec le Jardin Alpin et l'université Joseph Fourier, signe de l'intelligence de l'ébauche de projet. Mme le Maire conclue en rappelant qu'elle était aussi opposée au projet il y a quelques années, mais que l'avenir de la vallée passe par la diversification de l'offre.*

**Approuvé par 13 voix POUR et 2 voix CONTRE** (G. du Chaffaut et P. LESPINASSE)

8°/ Délibération n°112/2017 – Achat chargeur – attribution du marché

Le Conseil Municipal approuve l'attribution du marché pour l'achat d'un chargeur à la société Alpes Sud Matériel pour un montant de 114 700 € HT.

**Approuvé à l'unanimité.**

La séance est levée à 20 h10.

